

Paris, le 15 juin 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Dispositif de sécurisation et de circulation  
du 53<sup>e</sup> salon international de l'aéronautique et de l'espace**

Du lundi 17 au dimanche 23 juin 2019, se tiendra au parc des expositions de Paris - Le Bourget, le 53<sup>e</sup> salon international de l'aéronautique et de l'espace.

Ouvert tous les jours de 8 heures 30 à 18 heures, le salon accueillera d'abord les visiteurs professionnels de l'industrie de l'aéronautique du lundi 17 au jeudi 20 juin, puis sera ouvert au grand public du vendredi 21 au dimanche 23 juin.

Afin de permettre le bon déroulement de cet événement, compte tenu de la très forte affluence attendue, un périmètre de protection est instauré par arrêté du préfet de Police chaque jour de 6 heures 30 à 19 heures.

Ce périmètre, au sein duquel l'accès et la circulation des personnes seront réglementés, sera délimité par les limites extérieures de l'emprise de l'aérodrome du Bourget.

Des dispositifs de pré-filtrage ou de filtrage avec possibilités de palpations de sécurité, d'inspections visuelles et de fouilles de sacs ou de bagages, seront mis en place aux différents points d'accès à ce périmètre.

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

A l'intérieur de ce périmètre, seront interdits :

- la circulation des véhicules à moteur;
- l'introduction, la détention, le transport et la consommation de boissons alcooliques, sauf dans les parties du périmètre régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires ;
- le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes par nature, y compris factices, et de munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens, en particulier les bouteilles en verre ;
- l'accès des animaux dangereux au sens des articles L211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, notamment les chiens de 1ère et 2ème catégories.

**La préfecture de Police recommande aux participants et visiteurs du salon d'emprunter les transports en commun** et met en place un important service de circulation dédié à la gestion du trafic et des flux de véhicules.

Pour les utilisateurs de véhicule, **aucun stationnement ne sera autorisé à l'extérieur du salon.**

Pour les usagers des transports en commun, des navettes gratuites seront mises à disposition par l'organisation depuis les stations de métro et de RER. Les modalités relatives à ces navettes sont consultables sur le [site internet du salon](#).

**Du vendredi 21 au dimanche 23 juin 2019, la préfecture de Police recommande aux franciliens :**

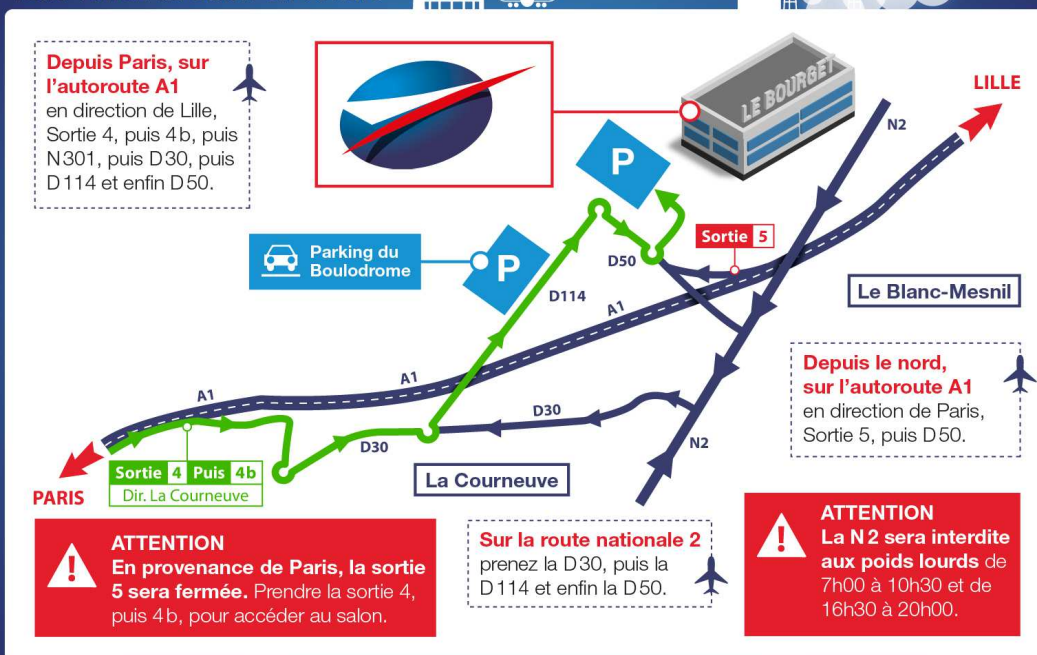
- **d'anticiper leurs déplacements et d'éviter le réseau routier du nord de l'Ile-de-France** (autoroute A1, A3, A86 nord et RN2) lors des heures d'affluence et toute la journée les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019.
- **d'emprunter l'autoroute A3 pour se rendre à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.**

# 53<sup>e</sup> SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE PARIS LE BOURGET

DU 17 AU 23 JUIN 2019  
DE 8h30 À 18h00



Vous venez au salon en voiture



Vous venez en transport en commun

**M** Ligne 7 (La Courneuve) + bus n°152  
Ligne 12 (Porte de la Chapelle) + bus n°350

**RER** RER B (Le Bourget ou Villepinte)

**Il est recommandé d'emprunter les transports en commun pour vous rendre au salon.**

Des navettes gratuites sont mises à disposition des usagers et visiteurs par l'organisation à partir de la gare RER B Le Bourget toute la semaine afin de les conduire au salon.